

43 ELIZABETH II — A.D. 1994

N° 59
HOUSE OF COMMONS
CHAMBRE DES COMMUNES
OTTAWA, CANADA

FIRST SESSION
35th PARLIAMENT

PREMIÈRE SESSION
35^e LÉGISLATURE

JOURNALS

JOURNAUX

Thursday, April 28, 1994

Le jeudi 28 avril 1994

10:00 a.m.

10h00

PRAYERS

DAILY ROUTINE OF BUSINESS

TABLING OF DOCUMENTS

Mr. Robichaud (Secretary of State (Parliamentary Affairs)), for Mr. Rock (Minister of Justice and Attorney General of Canada), laid upon the Table,—Government response, pursuant to Standing Order 36(8), to petition No. 351-0188 concerning the Divorce Act.—Sessional Paper No. 8545-351-5B.

Mr. Robichaud (Secretary of State (Parliamentary Affairs)), for Mr. Rock (Minister of Justice and Attorney General of Canada), laid upon the Table,—Government response, pursuant to Standing Order 36(8), to petition No. 351-0191 concerning the parole system.—Sessional Paper No. 8545-351-10D.

Mr. Robichaud (Secretary of State (Parliamentary Affairs)), for Mr. Rock (Minister of Justice and Attorney General of Canada), laid upon the Table,—Government response, pursuant to Standing Order 36(8), to petition No. 351-0200 concerning abortion.—Sessional Paper No. 8545-351-30A.

STATEMENTS BY MINISTERS

Pursuant to Standing Order 33(1), Mr. Axworthy (Minister of Human Resources Development) made a statement.

PRESENTING REPORTS FROM COMMITTEES

Mr. Bélisle (La Prairie), from the Standing Committee on Public Accounts, presented the 1st Report of the Committee (Chapter 5 of the 1993 Auditor General's Report—Information for Parliament—Understanding Deficits and Debt).—Sessional Paper No. 8510-351-7.

Pursuant to Standing Order 109, the government was requested by the Committee to table a comprehensive response.

A copy of the relevant Minutes of Proceedings and Evidence (*Issues Nos. 2, 3, 6 and 7 which includes this Report*) was tabled.

INTRODUCTION OF PRIVATE MEMBERS' BILLS

Pursuant to Standing Orders 68(2) and 69(1), on motion of Mr. Lee (Scarborough—Rouge River), seconded by Mr. Assadourian (Don Valley North), Bill C-242, An Act to amend the Corrections and Conditional Release Act, the Criminal Code and the Young Offenders Act (improvement to public safety), was introduced, read the first time, ordered to be printed and ordered for a second reading at the next sitting of the House.

PRIÈRE

AFFAIRES COURANTES ORDINAIRES

DÉPÔT DE DOCUMENTS

M. Robichaud (secrétaire d'État (Affaires parlementaires)), au nom de M. Rock (ministre de la Justice et procureur général du Canada), dépose sur le Bureau,—Réponse du gouvernement, conformément à l'article 36(8) du Règlement, à la pétition n° 351-0188 au sujet de la Loi sur le divorce.—Document parlementaire n° 8545-351-5B.

M. Robichaud (secrétaire d'État (Affaires parlementaires)), au nom de M. Rock (ministre de la Justice et procureur général du Canada), dépose sur le Bureau,—Réponse du gouvernement, conformément à l'article 36(8) du Règlement, à la pétition n° 351-0191 au sujet du système de libération conditionnelle.—Document parlementaire n° 8545-351-10D.

M. Robichaud (secrétaire d'État (Affaires parlementaires)), au nom de M. Rock (ministre de la Justice et procureur général du Canada), dépose sur le Bureau,—Réponse du gouvernement, conformément à l'article 36(8) du Règlement, à la pétition n° 351-0200 au sujet de l'avortement.—Document parlementaire n° 8545-351-30A.

DÉCLARATIONS DE MINISTRES

Conformément à l'article 33(1) du Règlement, M. Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines) fait une déclaration.

PRÉSENTATION DE RAPPORTS DE COMITÉS

M. Bélisle (La Prairie), du Comité permanent des comptes publics, présente le 1^{er} rapport de ce comité (Chapitre 5 du Rapport annuel du vérificateur général pour 1993—Information au Parlement—Pour comprendre la dette et les déficits).—Document parlementaire n° 8510-351-7.

Conformément à l'article 109 du Règlement, le Comité demande au gouvernement de déposer une réponse globale.

Un exemplaire des Procès-verbaux et témoignages pertinents (*fascicules nos 2, 3, 6 et 7 qui comprend le présent rapport*) est déposé.

DÉPÔT DE PROJETS DE LOI ÉMANANT DES DÉPUTÉS

Conformément aux articles 68(2) et 69(1) du Règlement, sur motion de M. Lee (Scarborough—Rouge River), appuyé par M. Assadourian (Don Valley—Nord), le projet de loi C-242, Loi modifiant la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition, le Code criminel et la Loi sur les jeunes contrevenants (amélioration de la sécurité du public), est déposé, lu une première fois, l'impression en est ordonnée et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

Pursuant to Standing Orders 68(2) and 69(1), on motion of Mr. Ménard (Hochelaga—Maisonneuve), seconded by Mrs. Lalonde (Mercier), Bill C-243, An Act to amend the Department of Labour Act (eligibility for assistance for long-service employees), was introduced, read the first time, ordered to be printed and ordered for a second reading at the next sitting of the House.

QUESTIONS ON ORDER PAPER

Mr. Robichaud (Secretary of State (Parliamentary Affairs)) presented the answer to a question on the *Order Paper*.

GOVERNMENT ORDERS

The Order was read for the consideration of the Business of Supply.

Mr. Marchand (Québec—Est), seconded by Mr. Ménard (Hochelaga—Maisonneuve), moved,—That this House denounce the government's lack of action in the agricultural sector, which is currently facing the most significant changes in thirty years.

Debate arose thereon.

STATEMENTS BY MEMBERS

Pursuant to Standing Order 31, Members made statements.

ORAL QUESTIONS

Pursuant to Standing Order 30(5), the House proceeded to Oral Questions.

GOVERNMENT ORDERS

Debate resumed on the motion of Mr. Marchand (Québec—Est), seconded by Mr. Ménard (Hochelaga—Maisonneuve), in relation to the Business of Supply.

Debate continued.

Pursuant to Standing Order 81(19), the proceedings expired.

PRIVATE MEMBERS' BUSINESS

At 5:52 p.m., pursuant to Standing Order 30(7), the House proceeded to the consideration of Private Members' Business.

Mr. Solomon (Regina—Lumsden), seconded by Mr. Althouse (Mackenzie), moved,—That, in the opinion of this House, the government should consider repealing The Patent Act Amendment Act, Chapter 2, Statutes of Canada, 1993, to make prescription drugs more affordable to Canadians and to encourage the creation of jobs in Canada by generic drug companies. (*Private Members' Business M-167*)

Debate arose thereon.

Pursuant to Standing Order 96(1), the time provided for consideration of Private Members' Business expired and the Order was dropped from the *Order Paper*.

Conformément aux articles 68(2) et 69(1) du Règlement, sur motion de M. Ménard (Hochelaga—Maisonneuve), appuyé par M^{me} Lalonde (Mercier), le projet de loi C-243, Loi modifiant la Loi sur le ministère du Travail (admissibilité aux allocations aux anciens employés), est déposé, lu une première fois, l'impression en est ordonnée et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

QUESTIONS INSCRITES AU FEUILLETON

M. Robichaud (secrétaire d'État (Affaires parlementaires)) présente la réponse à une question inscrite au *Feuilleton*.

ORDRES ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

Il est donné lecture de l'ordre portant prise en considération des travaux des subsides.

M. Marchand (Québec—Est), appuyé par M. Ménard (Hochelaga—Maisonneuve), propose,—Que la Chambre condamne l'inertie du gouvernement dans le secteur agricole qui est confronté présentement aux chambardements les plus importants de ces trente dernières années.

Il s'élève un débat.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

Conformément à l'article 31 du Règlement, des députés font des déclarations.

QUESTIONS ORALES

Conformément à l'article 30(5) du Règlement, la Chambre procède à la période de questions orales.

ORDRES ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

Le débat reprend sur la motion de M. Marchand (Québec—Est), appuyé par M. Ménard (Hochelaga—Maisonneuve), relative aux travaux des subsides.

Le débat se poursuit.

Conformément à l'article 81(19) du Règlement, les délibérations sont terminées.

AFFAIRES ÉMANANT DES DÉPUTÉS

À 17h52, conformément à l'article 30(7) du Règlement, la Chambre aborde l'étude des Affaires émanant des députés.

M. Solomon (Regina—Lumsden), appuyé par M. Althouse (Mackenzie), propose,—Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait envisager de révoquer la Loi modifiant la Loi sur les brevets, chapitre 2, Lois du Canada (1993), pour rendre le prix des médicaments d'ordonnance plus abordable et encourager la création d'emplois chez les fabricants de médicaments génériques. (*Affaires émanant des députés M-167*)

Il s'élève un débat.

Conformément à l'article 96(1) du Règlement, la période prévue pour l'étude des Affaires émanant des députés est expirée et l'ordre est rayé du *Feuilleton*.

PROCEEDINGS ON ADJOURNMENT MOTION

At 6:50 p.m., pursuant to Standing Order 38(1), the question “That this House do now adjourn” was deemed to have been proposed in accordance with the provisions of Standing Order 38(1).

After debate, the question was deemed to have been adopted.

RETURNS AND REPORTS DEPOSITED WITH THE CLERK OF THE HOUSE

Pursuant to Standing Order 32(1), the following paper, having been deposited with the Clerk of the House, was laid upon the Table:

By Mr. Ouellet (Minister of Foreign Affairs)—Copy of P.C. 1994-702, Report on the operation of the Regulations and Orders made in 1992 under the Special Economic Measures Act implementing OAS sanctions against Haiti, pursuant to section 7(9) of the Special Economic Measures Act, Chapter 17, Statutes of Canada, 1992.—Sessional Paper No. 8560-351-495F. (*Pursuant to Standing Order 32(5), permanently referred to the Standing Committee on Foreign Affairs and International Trade*)

ADJOURNMENT

At 7:21 p.m., the House adjourned until tomorrow at 10:00 a.m., pursuant to Standing Order 24(1).

DÉLIBÉRATIONS SUR LA MOTION D'AJOURNEMENT

À 18h50, conformément à l'article 38(1) du Règlement, la motion «Que la Chambre s'ajourne maintenant» est réputée présentée, conformément aux dispositions de l'article 38(1) du Règlement.

Après débat, la motion est réputée agréée.

ÉTATS ET RAPPORTS DÉPOSÉS AUPRÈS DU GREFFIER DE LA CHAMBRE

Conformément à l'article 32(1) du Règlement, le document suivant, remis au Greffier de la Chambre, est déposé sur le Bureau de la Chambre:

Par M. Ouellet (ministre des Affaires étrangères)—Copie de décret C.P. 1994-702, rapport sur l'application des règlements et décrets pris en 1992 en vertu de la Loi sur les mesures économiques spéciales relativement à la mise en oeuvre des sanctions recommandées par l'OEA contre Haïti, conformément à l'article 7(9) de la Loi sur les mesures économiques spéciales, chapitre 17, Lois du Canada (1992).—Document parlementaire n° 8560-351-495F. (*Conformément à l'article 32(5) du Règlement, renvoyé en permanence au Comité permanent des affaires étrangères et du commerce international*)

AJOURNEMENT

À 19h21, la Chambre s'ajourne jusqu'à demain, à 10h00, conformément à l'article 24(1) du Règlement.